

Remplace SIA 118/198:2007

Allgemeine Bedingungen für Untertagbau  
Condizioni generali per costruzioni sotterranee  
General conditions for underground constructions

## Conditions générales pour constructions souterraines

118/198

Numéro de référence  
SN 507198:2023 fr

Valable dès le : 2023-11-01

Éditeur  
Société suisse des ingénieurs  
et des architectes  
Case postale, CH-8027 Zurich

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>Avant-propos</b> .....	4
<b>0 Champ d'application</b> .....	5
0.1 Délimitation .....	5
0.2 Intégration aux documents du contrat ..	5
0.3 Références normatives .....	5
0.4 Terminologie .....	6
<b>1 Contrat d'entreprise</b> .....	11
1.1 Appel d'offres .....	11
1.2 Offre de l'entrepreneur .....	16
1.3 Obligations des parties contractantes ..	18
1.4 Répartition des risques .....	20
1.5 Garanties .....	22
<b>2 Règles de rémunération</b> .....	23
<b>3 Modification de commande, adaptation des délais</b> .....	24
3.1 Généralités .....	24
3.2 Adaptation des délais .....	25
3.3 Modification de commande .....	25
<b>4 Réalisation de l'ouvrage</b> .....	25
<b>5 Dispositions de métré et modalités de paiement</b> .....	26
5.1 Dispositions de métré .....	26
5.2 Modalités de paiement .....	27
<b>6 Réception de l'ouvrage et responsabilité pour les défauts</b> .....	27
<b>7 Extinction prématurée du contrat d'entreprise</b> .....	27
<b>8 Installations de chantier</b> .....	28
8.1 Appel d'offres .....	28
8.2 Règles de rémunération et dispositions de métré .....	28
<b>9 Investigations à l'avancement</b> .....	29
9.1 Appel d'offres .....	29
9.2 Règles de rémunération et dispositions de métré .....	29

Les rectificatifs éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous [www.sia.ch/rectificatif](http://www.sia.ch/rectificatif).

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'application de la présente publication.

	Page		Page
<b>10</b>		<b>17</b>	
		<b>Étanchéité</b> .....	50
		<b>18</b>	
		<b>Épuisement des eaux</b> .....	50
<b>10.1</b>	29	18.1	Épuisement des eaux durant les travaux 50
<b>10.2</b>	32	18.2	Difficultés dues aux venues d'eau à l'avancement en rocher .....
			50
<b>11</b>		18.3	Difficultés dues aux venues d'eau à l'avancement en terrain meuble .....
			52
<b>11.1</b>	33	<b>19</b>	
<b>11.2</b>	35	<b>Evacuation des eaux</b> .....	52
		19.1	Appel d'offres .....
			52
<b>12</b>		19.2	Règles de rémunération et dispositions de métré .....
			52
<b>12.1</b>	36	<b>20</b>	
<b>12.2</b>	38	<b>Révetement</b> .....	53
		20.1	Appel d'offres .....
			53
<b>13</b>		20.2	Règles de rémunération et dispositions de métré .....
			53
<b>13.1</b>	39	<b>21</b>	
<b>13.2</b>	40	<b>Aménagements intérieurs</b> .....	55
<b>14</b>		<b>Annexe</b>	
		<b>A</b>	(informative) <b>Structure des conditions particulières dictées par l'ouvrage</b> ...
<b>14.1</b>	40		56
<b>14.2</b>	42	<b>B</b>	(informative) <b>Annexe à l'offre; données techniques sur les machines</b> .....
<b>14.3</b>	42		57
		<b>C</b>	(informative) <b>Durée théorique des travaux, durée déterminante pour le décompte final, délais</b> .....
<b>15</b>	43		60
<b>15.1</b>	43	<b>D</b>	(informative) <b>Adaptation des délais à la suite de difficultés et de travaux auxiliaires à l'avancement</b> .....
<b>15.2</b>	43		61
<b>15.3</b>	44	<b>E</b>	(informative) <b>Mode de décompte du béton de hors-profils</b> .....
<b>15.4</b>	45		64
<b>15.5</b>	45	<b>F</b>	(normative) <b>Conditions générales pour le fonçage de tubes</b> .....
			66
<b>16</b>	46	<b>G</b>	(informative) <b>Publications</b> .....
<b>16.1</b>	46		69
<b>16.2</b>	46	<b>H</b>	(informative) <b>Index des termes</b> .....
<b>16.3</b>	47		70
<b>16.4</b>	47		
<b>16.5</b>	48		
<b>16.6</b>	49		
<b>16.7</b>	49		

## AVANT-PROPOS

### **But et contenu de la norme**

La présente norme fait partie des Conditions générales pour la construction (CGC). Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, le contenu et le développement des contrats d'entreprise.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

### **Principe des conditions générales pour la construction**

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

---

Organisations représentées dans la commission d'accompagnement tunnels et dans le groupe de travail SIA 198

OFROU      Office fédéral des routes

OFT         Office fédéral des transports

VSS         Association suisse des professionnels de la route et des transports

---

---

## Commission d'accompagnement tunnels

		Représentant de
Président	Raphael Wick, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Widen	Bureau d'études
Membres	Alessandro Ferrari, dipl. Ing. ETH/SIA, Worb Daniel Freiermuth, ing. civil dipl. ETS, Goumoens-la-Ville Christian Gammeter, dipl. Bau-Ing. ETH, Ittigen Philipp Häfliger, dipl. Ing. ETH, Ostermundigen Stefan Matsch, Dr., dipl. Werkstoffing. ETH/SIA, Bäretswil Thomas Murer, dipl. Bau-Ing. ETH, Beckenried Beat Rick, Dr., Geologe ETH, Esslingen Claude Risch, ing. civil dipl. EPF/SIA, Goumoens-la-Ville Marek Skupien, ing. civil dipl. REG A/SIA, Neuchâtel Werner Schmid, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Rapperswil-Jona Marco Zbinden, dipl. Ing. FH, Neftenbach	Bureau d'études Entreprise OFROU Entreprise Bureau d'études Bureau d'études Bureau d'études Bureau d'études OFT Entreprise VSS

---

## Groupe de travail SIA 198, Constructions souterraines

Présidence	Thomas Murer, dipl. Bau-Ing. ETH, Beckenried	Bureau d'études
Membres	Roland Hug, dipl. Bau-Ing. HTL, Zürich Pierre Michel, ing. civil dipl. EPF/SIA, Champlan Claude Risch, ing. civil dipl. EPF, Goumoens-la-ville Xavier Roulet, ing. civil dipl. EPF/SIA, La Chaux-de-Fonds Werner Schmid, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Rapperswil-Jona Raphael Wick, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Widen	OFROU Bureau d'études Bureau d'études Entreprise Entreprise Bureau d'études
Responsable du dossier	Christian Krauer, dipl. Bau-Ing. HTL, Meilen	

---

Responsable Bureau SIA Attilio Ferratello, MSc Bau-Ing. SIA, Zurich

## Adoption et validité

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/198 le 5 septembre 2023.

Elle est valable dès le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Elle remplace la norme SIA 118/198 *Conditions générales pour constructions souterraines*, édition 2007.

---

Copyright © 2023 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle, d'enregistrement ainsi que de traduction sont réservés.